

Montreuil, le 2 décembre 2017

Compte-rendu de la Commission paritaire de l'Intersecteur Papier Carton du 22 novembre 2017

1^{er} point à l'ordre du jour : *L'accord de méthode et le financement exceptionnel des groupes de travail sur le rapprochement des conventions collectives.*

Sur ce point, la FILPAC-CGT a exprimé son désaccord sur la répartition des montants. En effet, les patrons proposent 80% égalitaire et 20% au prorata de la représentativité. Notre délégation a jugé cette proposition inacceptable.

Elle a informé les représentants de l'Unidis que notre organisation syndicale analysera cette proposition et fera une autre proposition à la prochaine CPN.

La FILPAC-CGT n'est pas opposée à la fusion des 4 conventions collectives en une seule : Pour les salariés dépendant des CCN concernées, il peut être bénéfique de dépendre d'une convention qui regroupe les différents avantages de l'ensemble des catégories, de pouvoir sortir les dispositions caduques des anciennes conventions et de mettre enfin sur un pied d'égalité, sur certain points en particulier, les OETAM et les cadres.

2^{ème} point : *Comparaison des annexes ouvriers, employés et dessinateurs agent de maîtrise.*

Ces points n'ont pas posé de problèmes particuliers. Le travail a consisté à mettre sur un pied d'égalité les textes de chaque catégorie et de « nettoyer » de ce fait les doublons existant dans la convention collective.

Prochaine CPN : Le 20 décembre 2017 avec une préparatoire la veille.

La délégation FILPAC-CGT